



Rapporteur : M. PICHOT

N° AD_2025_0026

Commission n°1

18 - Environnement

Plan alimentaire territorial

Le 19 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h53.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3311-1 ;

Exposé :

Adopté en novembre 2022, le projet alimentaire territorial s'inscrit dans une approche transversale, mobilisant les politiques publiques locales (agriculture, restauration scolaire, établissements médico-sociaux) et les acteur.rices du territoire (collectivités, filières agricoles, structures d'aide alimentaire).

Les objectifs à l'horizon 2028 sont d'introduire 50 % de produits à la fois bio et locaux dans les restaurations collectives des collèges publics et de soutenir le développement d'une agriculture locale, durable et paysanne, en mettant en place les conditions nécessaires pour soutenir les

circuits courts et favoriser l'économie locale.

Des actions fondatrices ont été menées en 2024 avec l'expérimentation « 100 % bio, local et fait maison » auprès des collèges de Val-Couesnon et de Noyal-sur-Vilaine et la création en tant que membre fondateur de Breizh Achats, la centrale d'achats pour les collèges et lycées bretons.

Afin d'assurer le déploiement du projet « 50 % bio, local et fait maison » à l'horizon 2028, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mobilisée fin 2024 pour coordonner sur toute l'année 2025 la mobilisation des 57 établissements concernés et développer une ingénierie à leur bénéfice (élaborer des plans alimentaires fiables conduisant à des menus à coûts maîtrisés et une rémunération juste pour les producteurs locaux).

Une seconde édition du projet « 100 % bio, local et fait maison » sera également initiée en 2025 auprès de trois nouveaux établissements : Bréal-sous-Montfort, Crevin et Rennes Les Hautes Ourmes. Ces projets seront menés en lien avec les secrétaires généraux des collèges qui ont un rôle central dans la gestion de la restauration.

2025 sera pour la centrale régionale Breizh Achats l'année du démarrage opérationnel des premiers marchés de denrées alimentaires « Viandes fraîches et charcuterie » à partir de septembre 2025. Suivront les familles de produits « Epicerie » et « Surgelés » début 2026.

Dans un contexte inquiétant d'augmentation de la précarité alimentaire, permettre une alimentation de qualité pour toutes et tous, reste une priorité. Une expérimentation partenariale avec des associations d'aide alimentaire et les intercommunalités visera à renforcer l'accessibilité des populations précaires aux produits de qualité.

Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire, associant les différentes parties prenantes du territoire breillien, se réunira en 2025 afin de poursuivre sa vocation de lieu d'échange et de mobilisation pour tous les acteurs de l'alimentation en Ille-et-Vilaine.

Au total, un budget de 225 169 euros est consacré en fonctionnement au plan alimentaire territorial.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions et des actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;

- d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers (annexe).

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0026

Pour extrait conforme